

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-105
ENTRETIEN DE LA RUE DE LA TERRASSE**

ASSEMBLÉE ORDINAIRE du Conseil municipal de Saint-Lucien, tenue le 14 janvier 2019 à l'endroit ordinaire des réunions du Conseil, à laquelle assemblée étaient présents :

Monsieur Raymond Breton,	conseiller siège no 2
Madame Maryse Joyal	conseillère siège no 3
Monsieur Richard Sylvain,	conseiller siège no 4
Monsieur Michel Côté,	conseiller siège no 5

Tous formant quorum sous la présidence de Mme Diane Bourgeois, Mairesse.

Était aussi présent le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Alain St-Vincent-Rioux.

ATTENDU QUE pour donner suite à la requête des contribuables de la rue de la Terrasse, afin que la Municipalité prenne en charge l'entretien d'hiver et d'été des chemins dudit domaine;

ATTENDU QUE les contribuables riverains à ladite rue sont majoritairement consentants à ce qu'une taxe spéciale soit imposée pour les frais d'entretien de cette rue;

ATTENDU QUE le propriétaire de ladite rue est d'accord avec cette pratique;

ATTENDU QUE le propriétaire de ladite rue et les propriétaires riverains de ladite rue, déchargent la Municipalité de toutes responsabilités découlant de l'entretien des chemins d'hiver par un entrepreneur choisi par la Municipalité de Saint-Lucien;

ATTENDU QUE la municipalité imposera aux propriétaires riverains de la rue 100% des coûts d'entretien par voie d'une taxe spéciale et que la répartition sera faite sur la base de part égale et uniforme de chacune des propriétés concernées;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à l'assemblée ordinaire du 10 décembre 2018.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Maryse Joyal, et résolu à l'unanimité des conseillers, que soit adopté le règlement numéro 2019-105 établissant l'entretien d'hiver de la rue de la Terrasse.

Le préambule à ce règlement faisant partie intégrante dudit règlement.

Ce règlement remplace le règlement numéro 2010-012.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et est publié sur le site internet de la Municipalité.

Diane Bourgeois
Mairesse

Alain St-Vincent-Rioux
Directeur général et secrétaire-trésorier

AVIS DE MOTION	10 DÉCEMBRE 2018
PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU	
PROJET DE RÈGLEMENT	10 DÉCEMBRE 2018
ADOPTION DU RÈGLEMENT	14 JANVIER 2019
AVIS DE PUBLICATION	18 JANVIER 2019
ENTRÉE EN VIGUEUR	18 JANVIER 2019